

Cabinet 16

Angoulême, le 18/12/2025

Affaire suivie par :

José Carlos Coutinho  
Tél : 06 23 69 60 22 / 05 17 84 01 46  
Mél : [jose-carlos.coutinho1@ac-poitiers.fr](mailto:jose-carlos.coutinho1@ac-poitiers.fr)

Monsieur l'inspecteur d'académique, directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Cité administrative du Champ de Mars  
Bât B – Rue Raymond Poincaré  
16023 ANGOULEME Cedex

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école  
s/c des inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
d'établissement privés sous contrat,  
s/c de Monsieur le directeur diocésain,

Mesdames les conseillères techniques

**Objet : Protocole départemental de partenariat entre l'Éducation nationale et la Justice**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du nouveau protocole départemental de partenariat entre l'Éducation nationale et le parquet d'Angoulême, applicable dès à présent dans les établissements publics et privés de la Charente.

Ce protocole s'inscrit dans le champ du signalement à l'autorité judiciaire et vise à renforcer la nécessaire coordination de nos actions, notamment :

- dans les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être ;
- en matière de violences et de harcèlement en milieu scolaire ;
- dans l'accompagnement et la protection des personnels, qu'ils soient mis en cause ou victimes.

Vous trouverez ci-joints les documents annexés au protocole, à savoir :

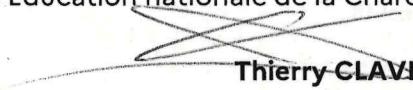
- le formulaire de signalement PR « Violences en milieu scolaire » (à transmettre accompagné de la fiche de liaison Parquet-Éducation nationale) ;
- le formulaire de signalement PR « Enfant en danger » (à transmettre accompagné de la fiche de liaison Parquet-Éducation nationale) ;
- la fiche de liaison Parquet-Éducation nationale ;
- la fiche guide « IP ou signalements », destinée à vous aider à identifier la procédure appropriée : Information préoccupante (IP) à destination de la CRIP ou signalement au parquet à destination du procureur de la République.

*NB : la fiche de transmission d'une information préoccupante demeure identique à celle communiquée en début d'année.*

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur José-Carlos Coutinho (06 23 69 60 22 – jose-carlos.coutinho1@ac-poitiers.fr), en charge du suivi de ce dossier.

Comptant sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur des services départementaux  
de l'Education nationale de la Charente

  
**Thierry CLAVERIE**